



Prélèvement malgré opposition

Par **JCM**, le **05/07/2009** à **20:23**

Bonjour,
J'ai déposé un dossier de surendettement qui a été déclaré recevable.
La Banque de France m'a conseillé de faire arrêter les prélèvements déclarés dans mon dossier de surendettement étant donné qu'elle gère mes mensualités à venir auprès des créanciers.
Il y a un mois j'ai informé ma banque de la révocation définitive d'un prélèvement fait sur mon compte au bénéfice de cette même banque pour un prêt personnel contracté il y a 3 ans. (2 Recommandés avec A/R -1 pour la banque en temps qu'organisme de crédit et 1 deuxième à cette même banque en tant que gestionnaire de mon compte.)
Je viens d'avoir la surprise de constater qu'ils avaient tout de même fait le prélèvement et qu'ils n'avaient pas respecté ma demande.
Que dois-je faire pour récupérer mon argent?
Merci de vos réponses.
JCM

Par **caromaiwen**, le **05/07/2009** à **20:38**

Bonsoir
Tant que le plan définitif de surendettement de la banque de France n'est pas terminé, la banque prélève toujours leur dû.
Quand le plan sera fourni, la banque se pliera au plan.

Par **JCM**, le **06/07/2009** à **06:58**

Est-ce que cela veut dire qu'ils ont le droit d'ignorer mon opposition à ce prélèvement et continuer à prendre mon argent malgré tout?
Dois-je changer de banque ?
J'ai quand même fait un courrier officiel qui a valeur devant un Juge?
Merci de votre réponse.
JCM

Par **caromaiwen**, le **06/07/2009** à **07:41**

Oui ils ont droit d ignorer votre opposition.